EURODOM

*L’Europe et les Départements français d’Outre-mer*

InfoRup

**Semaine du 15 au 19 février 2016**

**ADOPTION EN COMMISSION PÊCHE DU PARLEMENT EUROPEEN DU RAPPORT D’INITIATIVE SUR L'INNOVATION ET LA DIVERSIFICATION DE LA PÊCHE CÔTIÈRE ARTISANALE DANS LES RÉGIONS DÉPENDANTES DE LA PÊCHE:** Le rapport d’initiative de la Députée Ruza TOMASIC (ECR, Croatie), sur l'innovation et la diversification de la pêche côtière artisanale dans les régions dépendantes de la pêche, a été adopté en commission pêche du Parlement européen, le 17 février dernier. Plusieurs amendements en faveur des régions ultrapériphériques ont été adoptés : 1) amendement de M. Gabriel MATO (PPE, Espagne), qui demande à la Commission de compléter le FEAMP par un dispositif spécifique pour les RUP sur le modèle du POSEI agricole ; 2) amendement de M. Alain CADEC (PPE, France), qui insiste sur la nécessité de renouveler la flotte des RUP, qui dans son état actuel, cause de réelles difficultés en matière de sécurité ; 3) amendement de M. MATO, qui vise à protéger la pêche côtière des RUP contre la concurrence des bateaux battant pavillon de pays tiers fréquentant les mêmes zones de pêche, ciblant les mêmes espèces et écoulant leurs produits sur les mêmes marchés. La date indicative pour le vote de ce rapport en session plénière est le 11 avril 2016 (fiche de procédure : <http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=fr&reference=2015/2090(INI))>

**LA QUESTION DES ACCORDS COMMERCIAUX DISCUTÉE EN CONSEIL AGRICULTURE :** Lors du Conseil agriculture ce lundi 15 février, les ministres de l’agriculture des pays de l’UE sont revenus sur les questions agricoles dans les accords commerciaux. La Commission a fait le point sur les accords qui ont été conclus récemment notamment avec le Maroc, l'Afrique occidentale, la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Canada et le Vietnam. Elle a également évoqué les négociations en cours ou à venir par exemple avec les États-Unis, le Mercosur, l'Inde, la Chine (sur les indications géographiques) et le Japon. Au cours des discussions plusieurs Etats membres dont l’Italie ont exprimé leurs inquiétudes de voir le secteur agricole de l’UE sacrifié dans les négociations commerciales. Le ministre italien a ainsi déploré les concessions accordées au Vietnam sur le riz (tarif à taux zéro). Il a également indiqué que la défense des indications géographiques devait être un sujet offensif dans les négociations en particulier dans le cadre de l’accord avec les Etats-Unis. La France a insisté sur le besoin de protéger les filières sensibles et de ne pas accorder trop de concessions sur les droits tarifaires des productions agricoles. La Commission a annoncé qu’elle publierait, à l’été 2016, un rapport sur les effets cumulatifs des accords commerciaux négociés.

**LE CONSEIL AGRIPECH SOUHAITE UNE PROPOSITION PLUS SIMPLE SUR LES FLOTTES DE PÊCHE EXTERNES :** Les ministres de la Pêche des pays de l'UE ont accueilli favorablement, lundi 15 février à Bruxelles, la proposition sur la gestion des flottes de pêche externes. Cependant ils ont mis en garde le Conseil contre une hausse des charges administratives découlant du nouveau système d'autorisation des licences de pêche. La Présidence néerlandaise du Conseil a expliqué qu'elle souhaitait amener le Conseil à adopter une orientation générale en mai ou en juin sur ce dossier. La proposition vise à moderniser la gestion des autorisations de pêche délivrées aux navires de l'Union pour pêcher en dehors des eaux de l'Union et de celles délivrées aux navires de pêche de pays tiers pour pêcher dans les eaux de l'Union. Le commissaire à la Pêche, Karmenu VELLA, a expliqué que l'UE devait être à la hauteur de sa réputation en matière d'amélioration de la gouvernance des océans. De son côté, la France accepte le principe d'un registre public des autorisations de pêche externes (avec publication chaque année de la liste des navires européens actifs hors des eaux de l'UE et leurs zones d'activité). « *Mais, il faut que ce règlement s'insère pleinement dans le contexte du 'mieux légiférer' et de l'absence de charges administratives excessives* », a souligné la délégation française. La France critique certains dispositifs « trop lourds » proposés, comme la création d'un système d'autorisation pour les navires de l'UE dont les activités sont déjà réglementées par un accord de pêche ou des organisations régionales de pêche, ou la mise en place d'un nouveau registre administratif sécurisé des autorisations de pêche externes, à la charge des États membres.

**UN RAPPORT D’INITIATIVE SUR LES NOUVEAUX OUTILS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL** : En adoptant à une large majorité (37 pour, 2 contre, 1 abstention), le mardi 16 février, le rapport d'initiative de Ruza Tomasic (CRE, croate) sur les nouveaux outils de développement territorial, les eurodéputés de la commission pour le développement régional (REGI) lancent un appel pour renforcer l'approche ascendante dans le cadre de l'investissement territorial intégré (ITI) et du développement local mené par les acteurs locaux (DLAL). Ces deux instruments ont été introduits dans la nouvelle politique de cohésion 2014-2020. Ils concernent tous les fonds du cadre stratégique commun pour la cohésion (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) et visent à mieux intégrer les autorités locales et régionales dans les politiques de développement territorial, notamment en ce qui concerne le DLAL. L'ITI se concentre sur les zones urbaines et géographiques présentant des caractéristiques similaires, y compris au niveau transfrontalier dans le cadre de la coopération territoriale européenne. Les eurodéputés estiment que l'approche ascendante promue dans ces instruments ne se vérifie pas sur le terrain à cause notamment d'une méfiance généralisée entre les différents niveaux de gouvernance lorsqu'il est question de la mise en œuvre de ces deux instruments. Plus globalement, les parlementaires soulignent la complexité des règlements et des concepts liés à ces deux instruments, qui a pour conséquence directe d'alourdir sensiblement la charge administrative. Cette surcharge administrative empêcherait certaines petites structures locales d'y avoir recours. Enfin, selon les parlementaires, le budget alloué aux deux instruments serait trop limité au vu des objectifs visés (développer les capacités locales et stimuler l’innovation, promouvoir la propriété communautaire, et apporter un soutien à la gouvernance multi-niveaux). Par conséquent, ils demandent à la Commission européenne de mener une évaluation pour la période en cours et de réévaluer leur place dans la future politique de cohésion après 2020, dont le chantier a tout juste débuté.

**LES REGIONS PREOCCUPEES PAR LA SUBSTITUTION DES SUBVENTIONS PAR LES INSTRUMENTS FINANCIERS :** Les subventions auraient tendance à céder du terrain face aux instruments financiers, se sont inquiétés certains intervenants durant la conférence de haut niveau sur les obstacles aux financements dans le domaine de l'économie bleue, organisée par la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM) à Haarlem (Pays-Bas), le jeudi 18 février. À l'issue de diverses présentations sur les investissements européens dans le domaine de l'économie bleue, plusieurs interventions du côté de l'audience ont porté sur le changement de nature des aides financières européennes qui affecterait directement les projets dans le secteur de l'économie bleue. Il est reproché à la Commission européenne de favoriser de plus en plus les instruments financiers. Ces dires ont été immédiatement rejetés par Wolfgang Streitenberger, conseiller auprès de la DG Politique régionale (DG REGIO) de la Commission européenne, pour qui le faible taux d'absorption de certains États membres constitue le véritable problème. À ses yeux, il est difficile de défendre un budget ambitieux devant le Parlement européen et le Conseil quand les fonds disponibles de la période antérieure n'ont pas été absorbés complètement. Pour Giorgio Chiarion CASONI, chef d'unité au sein de la direction générale des Affaires économiques et financières de la Commission (ECFIN), venu présenter le fonctionnement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), il ne faut pas opposer subventions et instruments financiers. Ces deux leviers financiers sont complémentaires. La question de l'accès au financement est particulièrement déterminantes dans le domaine de l'économie maritime, où de nombreux secteurs à fort potentiel innovant émergent, tels que les hydroliennes, a expliqué Damien PERISSÉ, directeur des questions maritimes à la CRPM. Or, les technologies de rupture nécessitent des investissements de départ importants pour des retombées incertaines, ce qui est dissuasif pour les banques. Plusieurs intervenants ont ainsi pointé du doigt la frilosité dont peut faire preuve notamment la Banque européenne d'investissement (BEI). Mario AYMERICH, gestionnaire au sein de la BEI/cette institution ?, considère au contraire que son institution vient combler le manque d'engagement des banques commerciales. L'évaluation des projets à la BEI se fait sur la base de trois critères: l'éligibilité, la faisabilité technique et économique et la viabilité financière. « *Il faut améliorer l'articulation entre les fonds européens et les prêts, entre les subventions et les instruments financiers* », explique Eleni MARIANOU secrétaire générale de la CRPM, afin de répondre aux besoins des projets sur le terrain. Il est primordial de préserver les subventions à travers la politique de cohésion « *car elles assurent un rôle unique en matière d'investissement et de soutien aux projets à risque* ».

**AGENDA DE LA SEMAINE DU 22 AU 26 FÉVRIER 2016**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **PARLEMENT EUROPEEN** | **COMMISSION EUROPEENNE** | **CONSEIL DE L’UE** | **MINISTÈRES FRANÇAIS** |
| **Lundi**  **22/02** | Réunion commission AGRI   * Production biologique et étiquetage des produits biologiques: état d'avancement des négociations des trilogues en cours * Alignement et simplification du droit secondaire pour les fruits et les légumes et le vin: échange de vues avec la Commission européenne * Audition sur la "Régulation de la volatilité des prix des matières agricoles" |  |  |  |
| **Mardi**  **23/02** |  |  |  |  |
| **Mercredi**  **24/02** |  |  |  |  |
| **Jeudi**  **25/02** |  |  |  |  |
| **Vendredi**  **26/02** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |